



La CPU a 50 ans

Jean-Pierre FINANCE

Ancien Président de l'Université Nancy 1 et professeur émérite

19 03 2021

L'enfance

Créée par un décret du 24 novembre 1971¹, dans la foulée de la Loi n°68-978 du 12 novembre 1968, dite loi Edgar Faure d'orientation de l'enseignement supérieur², la Conférence des Présidents d'Université (CPU) va donc souffler cette année ses cinquante bougies, en espérant qu'elles ne soient pas que virtuelles !



Edgar FAURE

A sa création et jusqu'en 2007, la CPU, composée des présidents des universités et des présidents des grands établissements, était présidée par le ministre en charge de l'enseignement supérieur. Ce dernier pouvait la réunir pour la consulter et, dans ce cas, il la présidait lui-même. Mais la CPU pouvait également

se réunir hors de la présence du ministre, elle était alors présidée par l'un de ses vice-présidents³. Dans ce cas elle était un lieu d'échanges et de débats entre ses membres et pouvait alors prendre des positions sur la politique universitaire souvent sensible aux clivages politiques.

Pendant cette première période de la renaissance de véritables universités en France⁴, plusieurs autres conférences regroupant des chefs d'établissements ont vu le jour, notamment la CDEFI⁵ regroupant des institutions publiques délivrant des diplômes d'ingénieurs et la CGE⁶ regroupant des Grandes Écoles, publiques ou privées.

Jusqu'au milieu des années 90, les universités prenaient progressivement conscience de leur existence, passant d'un système extrêmement morcelé en facultés et écoles à une organisation davantage pluridisciplinaire proche du modèle devenu international l'université de von Humbolt⁷.

Consubstantiellement à cette évolution, se précisaient les fonctions de président d'université ce qui renforçait l'utilité de partage d'expériences et d'analyse entre chefs d'établissements : la CPU devenait un lieu d'échanges, d'acquisition de compétences, de progrès collectifs. Comme la loi Edgar Faure avait souvent conduit à la construction d'universités incomplètes⁸

conduisant à la création de plusieurs établissements dans de nombreuses grandes villes universitaires. Dans ce cas les regroupements s'étant principalement fondés, sur des proximités politiques ou thématiques, parfois les deux, il n'était pas étonnant que ces "colorations" d'universités nouvelles pouvait conduire à des clivages marqués au sein de la CPU, et parfois à des affrontements entre présidents ou avec le ministre. En bref la CPU était un lieu où se précisait un modèle d'universités "à la française", contribuant modestement à forger la fonction de Président.

Cependant consciente des responsabilités universitaires envers les étudiants et plus généralement toute la société, la CPU s'est peu à peu installée comme une actrice importante du système universitaire, porte-parole d'analyses, d'attentes et de propositions du collectif des présidents en direction du gouvernement, de toute la société et en particulier des diverses associations professionnelles de l'ESR, tout autant qu'interlocutrice des principaux partenaires des universités tels que les organismes nationaux de recherche, le monde socioéconomique ou les autres institutions d'enseignement supérieur françaises et étrangères.



Quelques présidents de la CPU en 2019

L'adolescence

Mais vers le milieu des années 90, cette seule position d'interlocutrice ne pouvait plus être suffisante au regard d'une diversification des enjeux :

- Les premières années de la contractualisation qui modifiait *de facto* les relations entre chaque université et le ministère, renforçant la place institutionnelle des présidents et nécessitant de plus en plus de partages d'expériences entre les équipes dirigeantes des établissements,



Claude ALLÈGRE

- La structuration de la recherche conduite dans les universités, renforcée par la création de la DRED⁹ sous l'impulsion de Claude Allègre, imposait de revisiter les relations avec les organismes de recherche ainsi que les méthodes d'évaluation des laboratoires,

- Un renforcement de la transparence des mécanismes d'allocation de moyens était indispensable,

- La nécessité de moderniser la gestion des établissements en utilisant des outils informatiques était incontournable,

- L'implication d'équipes de recherche dans des programmes européens imposait un rapprochement rapide avec la Commission Européenne,

- Etc.

Dépasser les seuls débats en séance plénière supposait une capacité accrue de travail en commun, ce qui ne pouvait se faire que, d'une part par un travail en commun plus effectif (et donc plus de temps consacré aux réunions de travail des présidents, et d'autre part par la "professionnalisation" du fonctionnement de la conférence. En effet, la CPU de 1995 n'avait pas de locaux en propre et était gracieusement hébergée pour partie par l'Université Paris V, qui mettait deux bureaux à sa disposition (hébergeant les deux secrétaires en charge de l'organisation des réunions) et offrait quelques salles pour les différentes réunions. L'Université Paris IV, pour sa part, accueillait une petite équipe de 2 à 3 personnes impliquées dans les relations internationales, sans avoir toujours une relation étroite avec le Bureau de la Conférence...



Bernard DIZAMBOURG



Alain ABÉCASSIS

L'élection en juin 1994 d'une nouvelle commission permanente (CP2U¹⁰), présidée par Bernard Dizambourg, a marqué une nouvelle ère pour la CPU : recrutement de chargés de missions (recherche, formation, moyens ...) et d'un Délégué Général (Alain Abécassis). Les résultats furent rapidement perceptibles en termes d'accompagnement du travail des commissions, de production d'analyses et de positions, de réactivité et d'anticipation, et donc de

travail collectif.

En 1997, promue par la CPU présidée alors par Jean-Marc Monteil et soutenue par le ministère, a été créée l'Agence de Modernisation des Universités, AMUE¹¹, sous forme d'un Groupement d'Intérêts Publics (GIP), devenu le bras armé de la Conférence tant pour l'informatisation de la gestion des établissements que pour l'organisation d'actions de formation. Dorénavant, non seulement la CPU était un lieu de débats, portait des analyses et défendait des positions pour l'Université et tous ses acteurs, mais elle pouvait agir par des actions concrètes : elle apportait la démonstration que la coopération entre les universités était fructueuse et nécessaire mais, bien entendu, sans pour autant gommer toute forme de concurrence ! C'est avec le support matériel de l'AMUE, que la CPU, s'est installée dans ses locaux actuels dans un immeuble situé Boulevard Saint Michel qui fut alors baptisé "Maison des Universités"¹².



Jean-Marc MONTEIL



Adrien SCHMITT

En 1998, la CPU affirmait son implication en Europe en créant un Bureau à Bruxelles au sein du Clara¹³, Bureau placé alors sous la responsabilité d'Adrien Schmitt, ancien président de l'université Louis Pasteur de Strasbourg. A cette époque les Programmes Cadres de Recherche et de Développement Technologiques

(PCRDT) montaient en puissance et la recherche française était presque uniquement représentée par les organismes nationaux, ce qui a pu faire dire à un cadre de la commission européenne : en France les universités ne font pas de recherche ! Mais petit à petit les universités françaises s'impliquaient dans des réponses aux appels à projets et créaient en interne des "Cellules Europe" permettant d'accompagner les montages de projets. L'une des missions importantes du Bureau Bruxellois a été la mise en place et la coordination d'un réseau des "correspondants Europe" des établissements, chacun représentant de la Cellule Europe d'un établissement. Au début des années 2000, la CPU, avec son Bureau Europe, contribuait de manière déterminante à la création de l'EUA¹⁴ dont l'un des fondateurs et premier président était Éric Froment, ancien président de l'Université Lyon 2. Ainsi, pendant les dix années qui ont suivi cette transformation majeure, la CPU, s'appuyant sur une organisation opérationnelle comparable à celle que



Éric FROMENT

l'on trouvait dans de nombreux pays européens (la HRK¹⁵ en Allemagne, la VSNU¹⁶ aux Pays Bas, UUK¹⁷ en Grande Bretagne, le CRUP¹⁸ au Portugal, la CRUE¹⁹ en Espagne, la KRASP²⁰ en Pologne...), a multiplié les partenariats notamment avec les organismes de recherche français et ses homologues

européennes. Elle s'est affirmée comme un acteur politique majeur en termes d'enseignement supérieur et de recherche en devenant progressivement un interlocuteur incontournable du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche et plus généralement du gouvernement, mais également des représentations nationales de collectivités territoriales, des organisations syndicales. Ce positionnement politique était devenu possible car la CPU avait développé des capacités de réflexions et de propositions collectives, mais également d'action au service des universités en grande partie grâce à l'AMUE. Sans nier la diversité des universités françaises (historique, thématique, taille), et sans nier de réelles concurrence entre-elles, la CPU s'efforçait, en s'appuyant sur un socle de valeurs partagées, d'amplifier les ambitions communes et l'importance des partenariats et des coopérations. Pour ne prendre que quelques exemples notables :

- La Conférence, au travers de sa commission de la recherche, s'est fortement engagée dans l'évolution du statut des laboratoires de recherche communs aux universités et aux organismes de recherche de la forme "Unité de Recherche Associé" (URA) à la forme "Unité Mixtes de Recherche" (UMR) en s'appuyant sur la réalité des contributions et de l'organisation de la recherche dans les territoires.
- Concernant la dimension formation, elle a accompagné la mise en oeuvre du processus de Bologne (via le LMD²¹).
- De même elle a contribué à diverses évolutions de l'organisation "partenariale" des sites universitaires (notamment avec la mise en place des écoles doctorales de site et l'émergence du concept de PRES²²). Elle a également milité pour la mise en place de véritables dispositifs d'évaluation externe des universités et des organismes de recherche, ce qui a conduit à la création de l'AERES²³ en 2006.
- Etc.

La maturité

En février 2007, dans l'objectif de porter une ambition renouvelée pour les universités françaises à l'occasion de la campagne électorale présidentielle, le colloque annuel de la CPU qui, pour l'occasion, avait été avancé

au mois de février affichait plusieurs points majeurs, notamment en matière d'autonomie²⁵, et de responsabilité, d'évolution des premiers cycles...



Valérie PÉCRESSE



François FILLON

Amplifiant les travaux de son colloque annuel qui s'était tenu à Lille sur ces mêmes thèmes, les conclusions du colloque de Metz avaient recueilli un soutien très large des participants, ce qui a permis des échanges précis et ambitieux avec les différents candidats à l'élection présidentielle. Finalement une partie de propositions s'est retrouvée dans la loi de juillet 2007 : Liberté et Responsabilité des Universités (LRU), portée par Valérie Pécresse. Les mouvements de contestation de l'automne 2007 ont conduit le premier ministre de l'époque, François Fillon, à signer le 28 novembre avec la CPU un accord garantissant une augmentation de 1 milliard d'euros par an pendant cinq ans le budget des universités. Cet engagement devait porter le budget des universités de 10 milliards en 2007 à 15 milliards d'euros en 2012.



Malheureusement la crise financière, et les choix politiques faits sous cette contrainte, n'ont permis de ne dégager que 800 millions d'euros en 2008, qui furent d'ailleurs en bonne partie utilisés pour financer les reliquats dus par l'État au titre du contrat de plan État Région précédent ! Cet engagement de 1 milliards d'euros par an est à rapprocher des augmentations prévues dans la LPR, douze ans plus tard, sur une durée double...

Cette augmentation du soutien de l'État à son système universitaire, tant attendue en 2007, aurait permis de porter le financement des universités à un niveau proche de celui des universités des pays européens comparables et de détendre la question cruciale des critères d'allocation annuelle de moyens à chaque université : il est bien clair qu'à budget quasiment constant la concurrence entre les universités devient plus féroce. Ce fût d'ailleurs un effet non escompté de la LRU que de voir se créer en 2008 un groupement des "universités de recherche intensive", la CURIF²⁶, visant à faire mieux reconnaître la nécessité d'un financement prenant mieux en compte les activités de recherche.



Michel ROCARD



Alain JUPPÉ

On pourrait considérer que le lancement des Programmes d'Investissement d'Avenir – PIA²⁷ – engagé en 2009 sur les recommandations d'un rapport par deux anciens premiers ministres, Alain Juppé et Michel Rocard, répondait en partie à cette demande, notamment au travers de l'appel à, projet des Initiatives d'Excellence²⁸. S'inscrivant dans une logique d'appel à projet le PIA était loin de répondre à tous les besoins d'un grand nombre d'établissements. Cependant, bien que favorisant principalement la compétition il a contribué à certaines formes de renforcement de coopérations entre les établissements d'un site comme les Labex, Equipex, Idefi, IDEX ou I-SITE, favorisant ainsi des fusions et donc la création d'université complètes au sens anglo-saxon du terme permettant de finaliser le processus de regroupement de composantes engagé en 1971 par la loi Edgar Faure. Le PIA a permis également de renforcer les partenariats socio-économique avec la création d'Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU), celle d'Instituts de Recherche Technologique (IRT) ou les Sociétés d'Accélération du Transfert Technologique (SATT). La mise en place des PIA et du grand nombre de déclinaisons en programmes spécifiques a donné lieu à des discussions intenses au sein de la CPU certains voyant les financements et la reconnaissance de formes d'excellence, d'autres beaucoup plus méfiants, craignaient l'intensification de la compétition alors que les missions de service public devaient prévaloir.

La LRU eut également une influence sur la CPU en tant

qu'institution puisque d'entité inscrite dans la loi, mais n'ayant pas la personnalité juridique (ce qui explique pourquoi une partie des actions de la CPU nécessitaient une articulation étroite avec l'AMUE), elle est devenue également une association de type loi 1901, et ceci sans pour autant perdre sa position dans la loi. Dans le même temps, ce n'était plus le ministre qui était de droit président de la conférence, situation qui ne manquait jamais d'engendrer un doute, notamment à l'international, sur la représentativité de la conférence, mais il était élu par ses pairs. Il y aurait beaucoup à dire sur les avancées qu'a apporté la LRU, mais aussi sur les difficultés de la mise en oeuvre effective de l'autonomie accordée, en particulier sur les besoins nouveaux en compétences administratives et managériales²⁹, tout autant que sur les transformations attendues d'un ministère de tutelle qui devrait apprendre à sortir du micromanagement pour renforcer ses compétences stratégiques. Ceci serait un vaste sujet en soi car les habitudes ataviques restent bien ancrées, la cause n'est toujours pas gagnée 12 ans après.

Cette autonomie nouvelle³⁰ posait avec plus d'acuité la question de la relation de l'université avec ses consoeurs, mais aussi avec les autres établissements d'enseignement supérieur et avec les organismes de recherche : comment trouver les bons équilibres "dynamiques" entre coopération et concurrence ? L'autonomie, et avec elle la responsabilité envers la société, c'est aussi savoir travailler avec les autres et non pas seulement contre eux !

Si la LRU représentait une avancée en matière d'autonomie, notamment avec le transfert de la masse salariale de l'État vers l'établissement (avec en corollaire les difficultés liées aux augmentations de salaires au cours d'une carrière), elle ne disait rien concernant les politiques de site et les modes de relations entre établissements d'un même site.

Une manière radicale de travailler à plusieurs sur un site consiste à fusionner. C'est le mouvement qui a été engagé en 2009 par les universités strasbourgeoises, suivies en 2012 par les universités lorraines et les universités marseillaises, puis sur plusieurs grands sites en région, puis à Paris.



Geneviève FIORASO

Mais pour sur tous les sites la volonté de fusion n'était pas présente et l'un des objectifs de la loi de 2013, "loi Fioraso", était de donner des outils permettant des coopérations renforcées à l'échelle d'un site sans pour autant aller vers la fusion : ce fut l'expérience des COMUEs³¹, qui connurent des

succès divers et ouvrit la voie actuellement explorée par plusieurs "établissements expérimentaux".

Cette diversité d'expériences interpelle directement la CPU : est-elle en mesure aujourd'hui, et si oui comment, de toujours représenter l'ensemble des universités et des établissements qui émergent dans leur diversité et leur autonomie grandissante, constatant que le pilotage politique ou réglementaire direct par l'État atteint ses limites³² ?

L'enjeu est majeur pour de multiples raisons :

- A l'échelle de la politique nationale tout d'abord il est fondamental de garder une unique "voix des universités" tant pour les relations avec le gouvernement que pour les partenariats avec les organismes de recherche et les représentations nationales des partenaires socio-économiques. Sans cette condition d'unicité la mise en application de la devise "diviser pour régner" resterait une menace permanente. A ce titre l'existence de plusieurs regroupements d'universités (l'AUREF³³, la CURIF dissoute en novembre dernier après la création de l'association Udice³⁴) suppose une définition précise du rôle de chacun d'eux et une articulation étroite avec la CPU. Une relation permettant un renforcement de champs stratégiques peut-être très fructueuse pour tous, une relation fondée sur une concurrence, en particulier dans l'accès aux ressources publiques, peut être destructrice. Une lecture attentive des évolutions de ce type chez nos partenaires européens est nécessaire. Ainsi dans certains pays la conférence des recteurs (présidents) est distincte de celle des chefs d'établissements technologiques (par exemple aux Pays Bas ou en Norvège), dans d'autres comme en Allemagne, la conférence a s'est ouverte aux instituts technologiques. Dans ces deux cas la conférence des présidents est l'interlocuteur principal du gouvernement. A contrario, l'existence de plusieurs conférences de présidents, sans que l'une soit le porte-parole reconnu des universités, peut être dangereuse car permettant à tout interlocuteur, et en particulier au gouvernement, de choisir l'entité la plus favorable à sa politique à un instant donné.

- A l'échelle européenne et internationale c'est tout aussi vrai. Actuellement, "par construction" la CPU est un membre de l'EUA. Mais les questions de représentations à Bruxelles et d'influence sur la politique européenne se posent. Si la CPU a pour mission de porter des visions globales, elle ne peut à elle seule porter toutes les spécificités d'un monde complexe. Pour cette raison, une articulation étroite est très souhaitable entre d'actuelles ou de futures représentations bruxelloises d'universités (c'est le cas par exemple de la représentation de l'université d'Aix Marseille à Bruxelles) et l'action du Bureau bruxellois de la CPU. On sait que la France souffre d'un déficit

chronique de représentation à Bruxelles, tant d'un point de vue institutionnel (quel avenir pour le CLORA ?) qu'à l'échelle des chercheurs et des experts. Une image par trop brouillée de notre organisation nationale ne favorisera pas les progrès en la matière.

En bref, la CPU, au cours de ces cinquante ans d'existence, a de plus en plus accompagné, anticipé, orienté la "longue marche des universités françaises"³⁵ vers une maturité leur redonnant toute leur place dans un paysage national complexe où Grandes Écoles et organismes de recherche semblaient devoir définitivement représenter seuls "l'excellence" française. Elle est progressivement devenue une institution incontournable, écoutée et respectée au service de ses membres et d'une vision partagée de l'enseignement supérieur et de la recherche. Rassemblant toutes les universités et un grand nombre d'autres établissements majeurs, elle a toutes les cartes en main pour promouvoir sans relâche la coopération au détriment de la concurrence sauvage, et rechercher un juste équilibre entre partenariat et compétition. C'est le voeu que l'on peut formuler pour la conférence sous la houlette de la nouvelle équipe conduite par Manuel Tunon de Lara.



Virginie DUPONT Manuel TUNON de LARA Guillaume GELLÉ

Notes

1 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000334728>

2 - <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000693185/>. Loi de refondation des universités en France après presque deux siècles d'inexistence.

3 - Le premier d'entre eux, Jean-Louis Quermone, vient de nous quitter ce 22 janvier, la CPU lui adressant un hommage appuyé : <http://www.cpu.fr/actualite/hommage-a-jean-louis-quermonne-premier-vice-presidente-la-cpu/>

4 - Les universités françaises avaient été supprimées par la Convention, le 15 septembre 1793, très modestement recrées en 1896 par regroupement de facultés dotées de la personnalité juridique, mais sans réel pouvoir effectif. Il fallu attendre la loi Edgar Faure du 12 novembre 1968 pour que de véritables établissements publics (Établissements Publics à Caractère Scientifique, Culturels et Professionnels, EPSCP) voient le jour

- 5 - CDEFI : Conférence des Écoles Françaises d'Ingénieurs, créée en 1976 par décret, puis inscrite dans la loi sur l'enseignement supérieur, Loi Savary du 26 janvier 1984 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000692733>. Elle était alors, avec la CPU, l'une des deux composantes de la "grande" conférence des chefs d'établissement des établissements d'enseignement supérieurs ayant la personnalité morale. Cette grande conférence fut peu réunie. Au fil du temps, la CDEFI a accueilli des écoles d'ingénieurs composantes d'universités. Elle adopta un statut association de type "loi 1901" en 2009, ses membres pouvant ou non posséder la personnalité juridique mais ayant tous en commun la capacité à délivrer un diplôme d'ingénieurs.
- 6 - CGE : Conférence des Grandes Écoles, association créée en 1973 qui regroupe des Écoles publiques ou privées, de toutes reconnues par l'État, qui n'est pas une instance officielle inscrite dans la loi.
- 7 - <https://journals.openedition.org/pyramides/804>
- 8 - Une université complète (Comprehensive en anglais) regroupe la plupart des grands champs de la connaissance (Droit, Santé, Sciences, Lettres, Sciences humaines, Technologie ...)
- 9 - DRED : Direction de la Recherche et des Études Doctorale créée en 1988 et visant à rendre plus visibles les activités de recherche dans les universités, souvent occultées par la notoriété nationale et internationale des organismes de recherche. Elle devint la MSU – Mission Scientifique Universitaire - en 1995, changement politique oblige.
- 10 - CP2U : Commission Permanente des Présidents d'Université, qui est devenue en 2007 la Conseil d'Administration de la Conférence
- 11 - AMUE : A succédé en 1997 au GIGUE – Groupement Informatique pour la Gestion des Universités initialement Agence de Modernisation, de devenir en 2004 Agence de Mutualisation : <http://www.amue.fr/>
- 12 - <http://www.amue.fr/presentation/les-sites/le-site-du-103/>
- 13 - CLORA : Club des Organismes de Recherche Associés, <http://www.clora.eu/>
- 14 - EUA : European University Association, <https://www.eua.eu/>
- 15 - HRK : Hochschule Rectoren Konferenz, Allemagne, <https://www.hrk.de/hrk-at-a-glance/>
- 16 - VSNU : Vereniging van Universiteiten, Pays Bas, https://www.vsnu.nl/en_GB/about-vsnu.html
- 17 - UUK : Universities United Kingdom, Grande Bretagne, <https://www.universitiesuk.ac.uk/>
- 18 - CRUP : Conselho de Reitores das Universidades Portuguesasm Portugal, <https://www.ulisboa.pt/en/info/crup>
- 19 - CRUE : Conferencia de Rectores de las Universidades Espanolas, Espagne, <https://www.crue.org/>
- 20 - KRASP : Konferencja Rektorow Akademickich Szkol Polskichmm Polohgne, Pologne, <https://www.krasp.org.pl/en>
- 21 - LMD : Organisation de la scolarité en 3 cycles : Licence, Master, Doctorat,
- 22 - PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur, type d'organisation coopérative introduit par la loi-programme sur la recherche du 18 avril 2006, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000426953/2021-02-01/>
- 23 - AERES : Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, créée par la même loi sur la recherche de 2006 - Elle s'est impliquée dans de nombreux partenariats internationaux, comme par exemple avec son homologue, la CPU marocaine, dans la rénovation du système d'enseignement supérieur et de recherche marocain dans le cadre du projet FSPARESM (Fonds de Solidarité Prioritaire - Appui à la Réforme de l'ES au Maroc)
- 24 - <https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01859641/document>
- 25 - L'Université, une chance pour la France, colloque annuel de la CPU, Metz, 14-16 février 2007, http://www.cpu.fr/wp-content/uploads/2013/09/Actes_ColloqueCPU2007_01.pdf
- 26 - CURIF : https://fr.wikipedia.org/wiki/Coordination_des_universit%C3%A9s_de_recherche_intensive_fran%C3%A7aises
- 27 - PIA : https://fr.wikipedia.org/wiki/Investissements_d%27avenir
- 28 - Labex, Equipex, Idefi, IDEX et I-SITE : https://fr.wikipedia.org/wiki/Initiative_d%27excellence
- 29 - La CPU avait quelque temps envisagé de mettre en place un dispositif d'appui aux établissements qui le souhaitait dans la mise en oeuvre de leur autonomie nouvelle et en particulier du nouveau cadre de gestion des ressources humaines, mais ce dispositif très embryonnaire ne put se mettre réellement en place.
- 30 - Autonomie qui restait encore modeste si l'on en croit le tableau de bord élaboré par l'EUA, "Autonomy Score Card" qui montre que la France reste encore, en la matière, dans les pays accordant le moins d'autonomie à ses universités : <https://eua.eu/ressources/publications/350:universityautonomy%C3%82%C2%A0in-europe-iii-%C3%82%C2%A0the-scorecard-2017.html>
- 31 - COMUE : Communauté d'Universités et d'Établissements, https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_d%27universit%C3%A9s_et_%C3%A9tablissements
- 32 - Comme le montre les difficultés à gérer depuis l'administration centrale la crise pandémique actuelle
- 33 - AUREF : Alliance des Universités de Formation et de Recherche <https://communicationusb.wordpress.com/auref/>
- 34 - Regroupant les universités porteuses d'un IDEX : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Udice>
- 35 - Christine Musselin, La Longue Marche des Universités, <https://journals.openedition.org/histoireeducation/>

NB : Cette article a été préparé d'après à partir du texte publié dans "News Tank" le 24/02/2021